

Etude statistique

Sport et économie sociale et solidaire en Île-de-France

Présentation de l'Observatoire

Créé en 2010 par l'Atelier – Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire et la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire d'Île-de-France (CRESS IDF), l'Observatoire poursuit les finalités suivantes : fournir aux acteurs de l'ESS et aux collectivités territoriales des données scientifiques quantitatives et qualitatives fiables, permettant de mieux comprendre l'ESS aujourd'hui et d'accompagner son développement futur.

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau d'expertise mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) et le CNCRES. Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

Contexte

Le sport est une composante importante de l'économie sociale et solidaire. A ce sens, l'Observatoire régional a souhaité approfondir cette approche sectorielle.

Le document présenté ici est une première approche statistique du champ sportif. Il s'inscrit dans le cadre d'une démarche collective, ayant associé plusieurs Observatoires régionaux de l'économie sociale et solidaire et l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire.

Cette démarche s'est traduite par la réalisation d'une commande mutualisée auprès de l'Insee, en vue de déterminer, pour les régions concernées ainsi qu'à l'échelle nationale, la place et les principales caractéristiques de l'économie sociale et solidaire dans le secteur sportif.

Ces données ont pour objectif de mettre en lumière la place de l'économie sociale et solidaire dans le secteur sportif, la contribution des acteurs de l'économie sociale et solidaire au secteur sportif francilien, les emplois et leurs caractéristiques.

Sommaire

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | Le secteur sportif dans l'économie sociale et solidaire francilienne..... | 3 |
| 1.1. | Analyse régionale..... | 3 |
| 1.2. | Approche départementale..... | 4 |
| 2. | L'économie sociale et solidaire dans le secteur sportif francilien..... | 6 |
| 2.1. | Analyse régionale..... | 6 |
| 2.2. | Approche départementale..... | 7 |
| 3. | Les domaines d'activités du secteur sportif francilien..... | 8 |
| 3.1. | La composition du secteur sportif de l'économie sociale et solidaire..... | 8 |
| 3.1.1. | Analyse régionale..... | 8 |
| 3.1.2. | Approche départementale..... | 10 |
| 3.2. | La contribution de l'économie sociale et solidaire au champ culturel francilien..... | 11 |
| 3.2.1. | Approche régionale..... | 11 |
| 3.2.2. | Approche départementale..... | 11 |
| 4. | Caractéristiques de l'emploi culturel francilien..... | 12 |
| 4.1. | Genre des salariés..... | 12 |
| 4.2. | Tranche d'âge des salariés dans le secteur du sport..... | 12 |
| 4.3. | Postes annexes..... | 13 |
| 4.4. | Conditions d'emploi (temps complet/temps partiel)..... | 13 |
| 4.5. | Nature de contrats..... | 14 |
| 4.5.1. | Approche régionale..... | 14 |
| 4.5.2. | Approche départementale..... | 15 |
| 4.6. | Focus Métiers..... | 15 |
| | Annexe 1 : Méthodologie statistique..... | 16 |
| | Périmètre de l'économie sociale et solidaire..... | 16 |
| | Périmètre du sport..... | 16 |
| | Source de données..... | 16 |
| | Annexe 2 : Périmètre statistique du sport..... | 17 |
| | Annexe 3 : Périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire..... | 18 |

1. Le secteur sportif dans l'économie sociale et solidaire francilienne

1.1. Analyse régionale

| | Entreprises siège | Etablissements employeurs | Effectifs au 31- 12-11 | Equivalents temps plein | Masse salariale |
|-----------------------------|----------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------|--------------------|
| Sport ESS | 4 126 | 4 383 | 19 054 | 11 650 | 390 557 818 |
| Total ESS | 26 283 | 32 885 | 384 203 | 325 492 | 11 287 784 756 |
| Part du sport dans l'ESS | 15,7% | 13,3% | 5,0% | 3,6% | 3,5% |

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011

Le secteur sportif représente 13,3 % des établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire. Il n'occupe que 5 % des effectifs et 3,6 % des ETP.

La part des rémunérations versées (3,5 %) est identique à celle des équivalents temps plein.

Comparaison au national

Dans l'économie sociale et solidaire nationale, le sport regroupe 34 000 établissements employeurs et 67 800 salariés, représentant respectivement 15,3 % et 2,9 % dans l'économie sociale et solidaire française.

Alors que la part des établissements sportifs est plus importante au national (15,3 % contre 13,3 %), celle des salariés est moins importante au niveau national (2,9 % contre 5 %). On peut ainsi en déduire que les établissements à l'échelle nationale ont une taille moyenne moins importante que la moyenne régionale.

→ *Le territoire francilien concentre 12,9 % des établissements et 28,1 % des salariés du secteur sportif relevant de l'économie sociale et solidaire.*

1.2. Approche départementale

| | Paris | Hauts-de-Seine | Seine-Saint-Denis | Val-de-Marne | Région Île-de-France |
|---------------------------------|-------------|----------------|-------------------|--------------|----------------------|
| Etablissements employeurs | 565 | 440 | 344 | 455 | 4 383 |
| <i>Part du sport dans l'ESS</i> | 4,4% | 13,1% | 12,3% | 16,2% | 13,3% |
| Effectifs au 31-12-2011 | 5 087 | 3 137 | 1 617 | 2 364 | 19 054 |
| <i>Part du sport dans l'ESS</i> | 3,4% | 6,2% | 5,1% | 6,5% | 5,0% |
| Equivalents temps plein | 3 881 | 1 681 | 1 012 | 1 178 | 11 650 |
| Rémunérations brutes | 164 302 099 | 56 602 363 | 28 237 226 | 35 667 297 | 390 557 818 |

| | Essonne | Seine-et-Marne | Val d'Oise | Yvelines | Région Île-de-France |
|---------------------------------|------------|----------------|------------|------------|----------------------|
| Etablissements employeurs | 612 | 770 | 490 | 707 | 4 383 |
| <i>Part du sport dans l'ESS</i> | 22,8% | 25,5% | 22,3% | 22,3% | 13,3% |
| Effectifs au 31-12-2011 | 1 830 | 1 472 | 1 146 | 2 401 | 19 054 |
| <i>Part du sport dans l'ESS</i> | 6,3% | 5,0% | 4,9% | 7,3% | 5,0% |
| Equivalents temps plein | 945 | 942 | 700 | 1 311 | 11 650 |
| Rémunérations brutes | 32 039 417 | 19 720 831 | 16 782 212 | 37 206 373 | 390 557 818 |

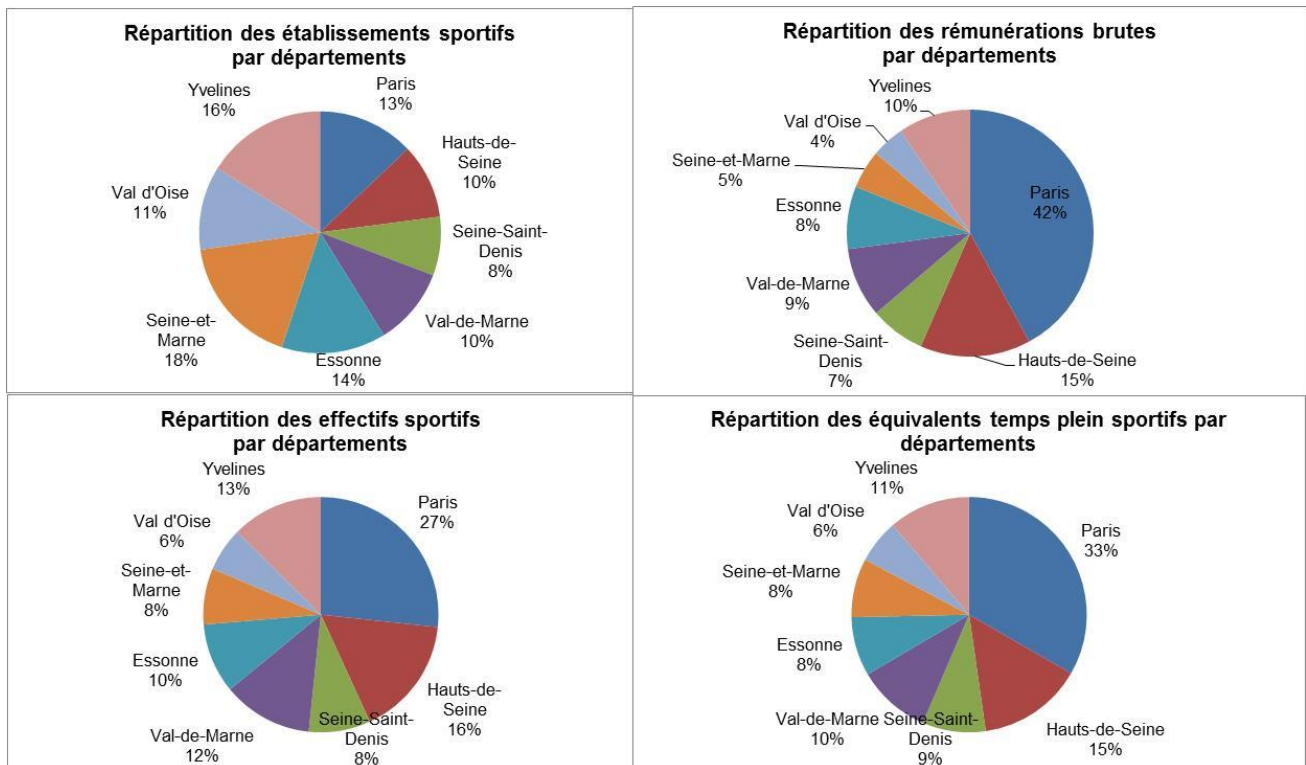
Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011

L'approche départementale permet de distinguer trois catégories quant à la place des établissements sportifs dans l'économie sociale et solidaire :

- Paris où le sport est proportionnellement peu présent (4,4 % des établissements de l'économie sociale et solidaire) ;
- Les départements de petite couronne, où la part des établissements sportifs se situe entre 12,3 % et 16,2 % ;
- Les départements de grande couronne, où la part des établissements est supérieure à 22 %.

Ces distinctions sont moins nettes si l'on considère les emplois ; la part des salariés sportifs dans l'économie sociale et solidaire varie entre 3,4 % (Paris) et 7,3 % (Yvelines).

Ces particularités permettent de mettre en valeur le fait que les établissements sportifs sont de petite taille.



Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011
 Champ : Economie sociale et solidaire francilienne

Si l'on considère la place de chaque département dans le secteur sportif régional relevant de l'économie sociale et solidaire, plusieurs éléments apparaissent :

- Pour les établissements employeurs : le poids de chaque département varie entre 8 % et 18 %, avec une prédominance des départements de grande couronne qui regroupent 6 établissements sportifs régionaux sur 10 ;
- La répartition des rémunérations permet de mettre en valeur d'autres éléments avec la prédominance de Paris qui concentre 42 % des rémunérations régionales sportives.
- Concernant l'emploi sportif, Paris concentre ¼ des emplois et 1/3 des ETP. Le reste des emplois se répartit dans les autres départements de 6 % pour le Val d'Oise à 16 % pour les Hauts-de-Seine.

2. L'économie sociale et solidaire dans le secteur sportif francilien

2.1. Analyse régionale

| | Entreprises siège | Etablissements employeurs | Effectifs au 31- 12-11 | Equivalents temps plein | Masse salariale |
|--|----------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------|
| ESS | 4 126 | 4 383 | 19 054 | 11 650 | 390 557 818 |
| Hors ESS | 860 | 1 225 | 10 568 | 8 794 | 345 052 934 |
| <i>Part de l'ESS dans le total sportif</i> | 82,8% | 78,2% | 64,3% | 57,0% | 53,1% |

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011

La part de l'économie sociale et solidaire dans le secteur sportif est dégressive selon les indicateurs ci-dessous.

Près d'1 établissement sur 8 relèvent de l'économie sociale et solidaire : cette donnée permet de mettre en valeur la myriade d'associations sportives. Le fait que ces établissements ne concentrent que 57 % des ETP et 53 % de la masse salariale permet d'avancer que les établissements de l'économie sociale et solidaire sont de plus petites tailles que dans le reste de l'économie, et que les modèles économiques, ainsi que la finalité de ces entreprises sont différentes.

Comparaison au national

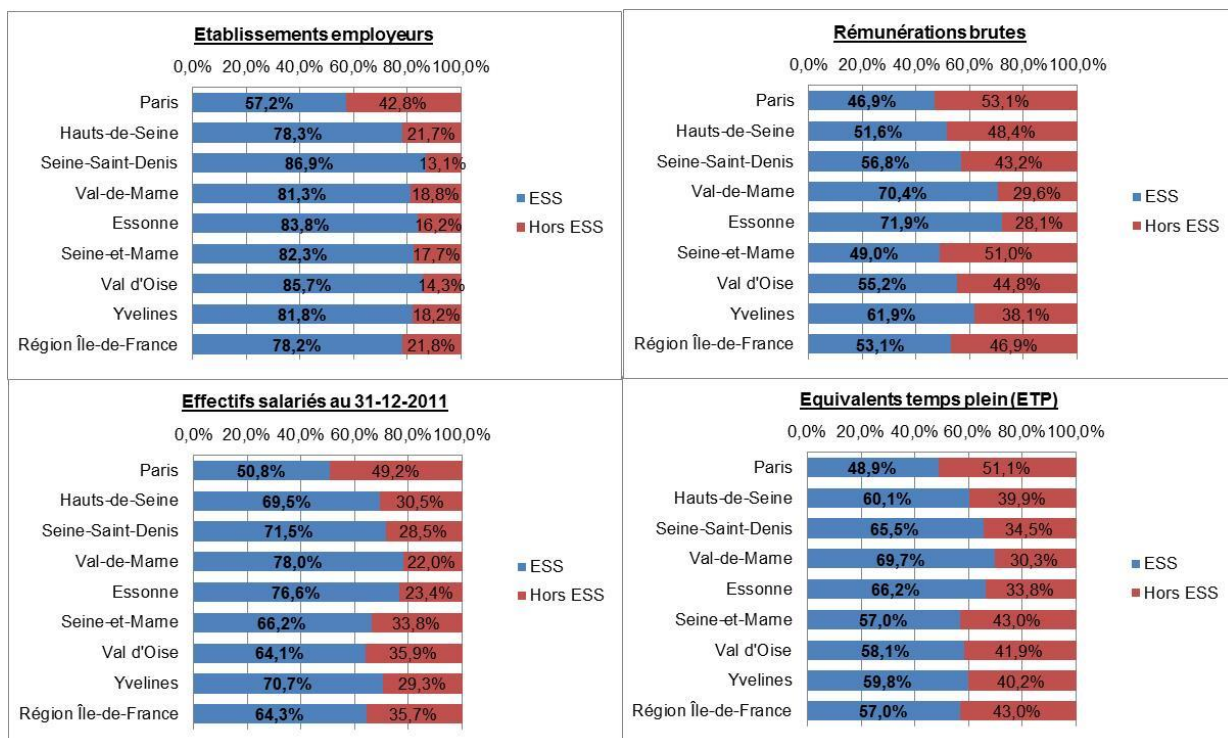
Au niveau national, la part d'établissements relevant de l'économie sociale et solidaire dans le secteur sportif est supérieure à la part régionale (81 % contre 78,2 %) ; la tendance s'inverse pour les effectifs salariés (60,9 % au national contre 64,3 % pour l'Île-de-France).

2.2. Approche départementale

| | | Paris | Hauts-de-Seine | Seine-Saint-Denis | Val-de-Marne | Région Île-de-France |
|---------------------------|----------|-------------|----------------|-------------------|--------------|----------------------|
| Etablissements employeurs | ESS | 565 | 440 | 344 | 455 | 4 383 |
| | Hors ESS | 423 | 122 | 52 | 105 | 1 225 |
| Effectifs au 31-12-2011 | ESS | 5 087 | 3 137 | 1 617 | 2 364 | 19 054 |
| | Hors ESS | 4 927 | 1 378 | 645 | 665 | 10 568 |
| ETP | ESS | 3 881 | 1 681 | 1 012 | 1 178 | 11 650 |
| | Hors ESS | 4 054 | 1 116 | 532 | 512 | 8 794 |
| Rémunérations brutes | ESS | 164 302 099 | 56 602 363 | 28 237 226 | 35 667 297 | 390 557 818 |
| | Hors ESS | 185 905 376 | 53 033 079 | 21 463 462 | 15 021 215 | 345 052 934 |

| | | Essonne | Seine-et-Marne | Val d'Oise | Yvelines | Région Île-de-France |
|---------------------------|----------|------------|----------------|------------|------------|----------------------|
| Etablissements employeurs | ESS | 612 | 770 | 490 | 707 | 4 383 |
| | Hors ESS | 118 | 166 | 82 | 157 | 1 225 |
| Effectifs au 31-12-2011 | ESS | 1 830 | 1 472 | 1 146 | 2 401 | 19 054 |
| | Hors ESS | 560 | 753 | 643 | 997 | 10 568 |
| ETP | ESS | 945 | 942 | 700 | 1 311 | 11 650 |
| | Hors ESS | 482 | 711 | 504 | 883 | 8 794 |
| Rémunérations brutes | ESS | 32 039 417 | 19 720 831 | 16 782 212 | 37 206 373 | 390 557 818 |
| | Hors ESS | 12 544 199 | 20 539 749 | 13 620 087 | 22 925 767 | 345 052 934 |

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011



La part de l'économie sociale et solidaire est plus faible à Paris que pour la moyenne régionale pour l'ensemble des indicateurs présentés ci-dessus, ce qui peut s'expliquer globalement par la concentration des activités sur ce territoire.

3. Les domaines d'activités du secteur sportif francilien

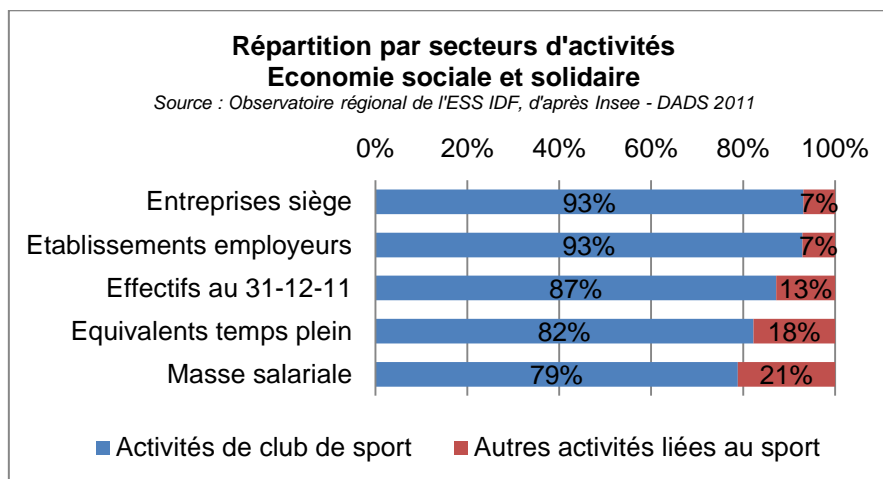
3.1. La composition du secteur sportif de l'économie sociale et solidaire

3.1.1. Analyse régionale

3.1.1.1. Les secteurs d'activités investis par l'économie sociale et solidaire francilienne

| | Entreprises siège | Etablissements employeurs | Effectifs au 31-12-11 | Equivalents temps plein | Masse salariale |
|---------------------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|
| Activités de club de sport | 3 842 | 4 071 | 16 617 | 9 580 | 307 840 120 |
| Autres activités liées au sport | 284 | 312 | 2 437 | 2 070 | 82 717 698 |
| Total Sport | 4 126 | 4 383 | 19 054 | 11 650 | 390 557 818 |

Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011



Dans l'économie sociale et solidaire, la majorité des acteurs sportifs investissent le champ des activités de club de sport. Les autres activités liées au sport semblent toutefois être plus génératrices d'emploi et offrir de meilleures rémunérations que les activités de club de sport.

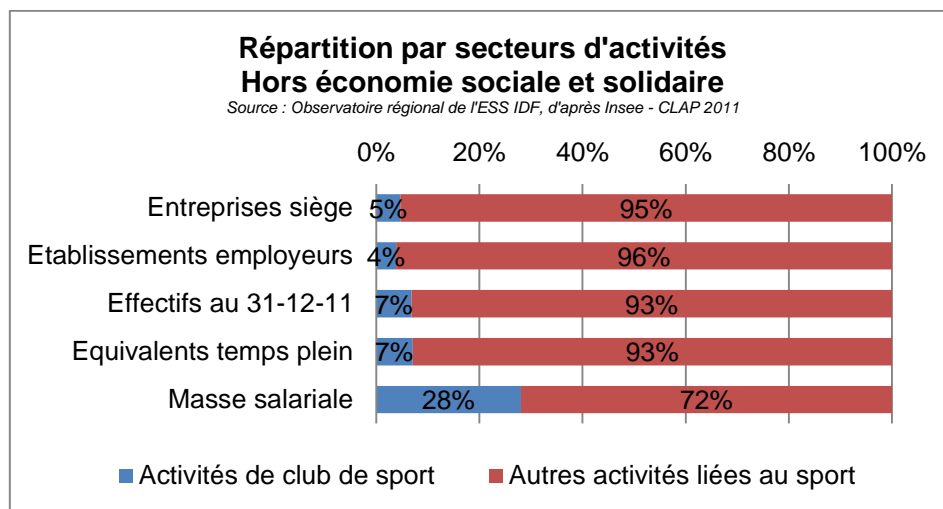
Comparaison au national

Au niveau national, la tendance est la même qu'à l'échelon régional. 90 % des entreprises et des établissements exercent des activités de club de sport, regroupant 87 % de l'emploi. Les autres activités liées au sport regroupent 16 % des ETP et 17 % des rémunérations.

3.1.1.2. Les secteurs d'activités investis par le reste de l'économie francilienne (hors ESS)

| | Entreprises siège | Etablissements employeurs | Effectifs au 31-12-11 | Equivalents temps plein | Masse salariale |
|---------------------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|
| Activités de club de sport | 40 | 47 | 723 | 622 | 96 794 301 |
| Autres activités liées au sport | 820 | 1 178 | 9 845 | 8 172 | 248 258 633 |
| Total Sport | 860 | 1 225 | 10 568 | 8 794 | 345 052 934 |

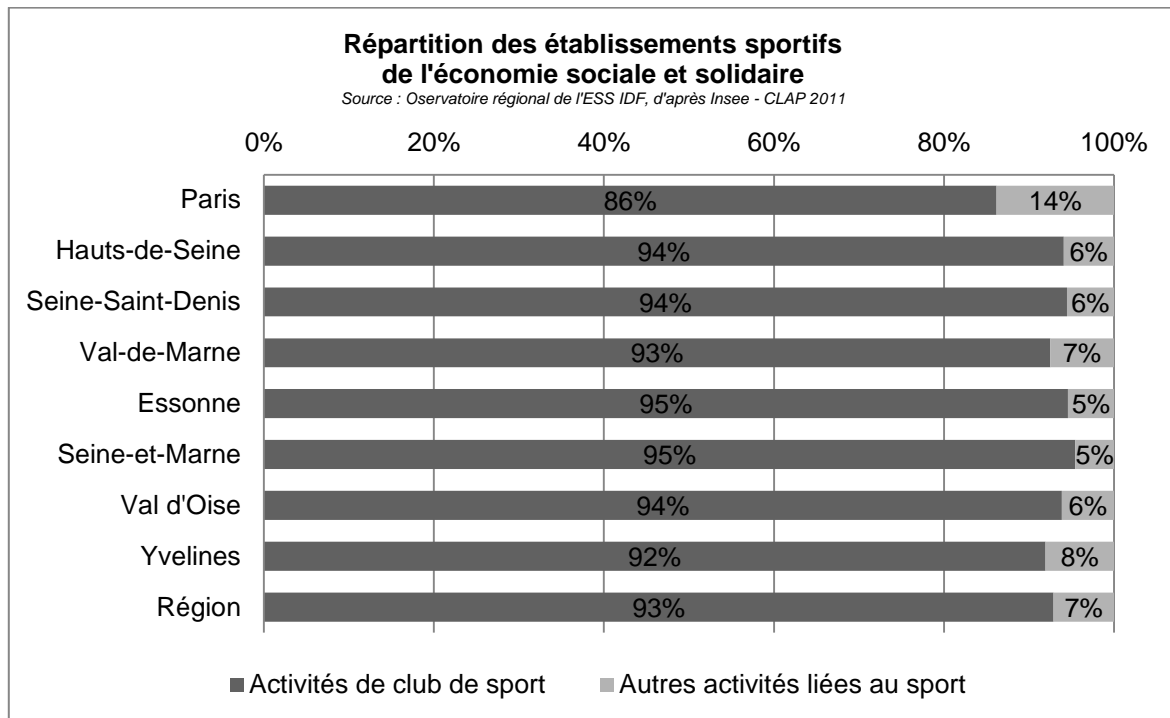
Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011



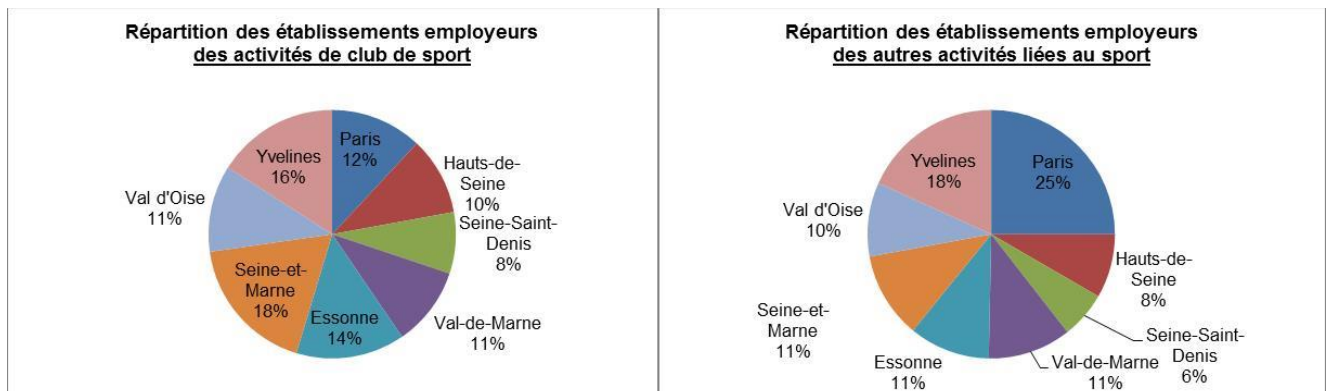
Le reste de l'économie investit en grande majorité les autres activités liées au sport (96 % des établissements et 93 % des salariés). Ces dernières ne concentrent cependant que 72 % de la masse salariale, révélant l'importance des activités de club de sport pour cet indicateur.

3.1.2. Approche départementale

Méthodologie : cette partie se focalise sur la répartition des établissements employeurs, le secret statistique impacté sur la répartition départementale ne permet pas un traitement des autres indicateurs.



La tendance régionale (prédominance des clubs de sport) se vérifie pour l'ensemble des départements franciliens. Paris se démarque légèrement avec une part plus importante d'établissements (14 %, contre 7 % au niveau régional) relevant des autres activités liées au sport.

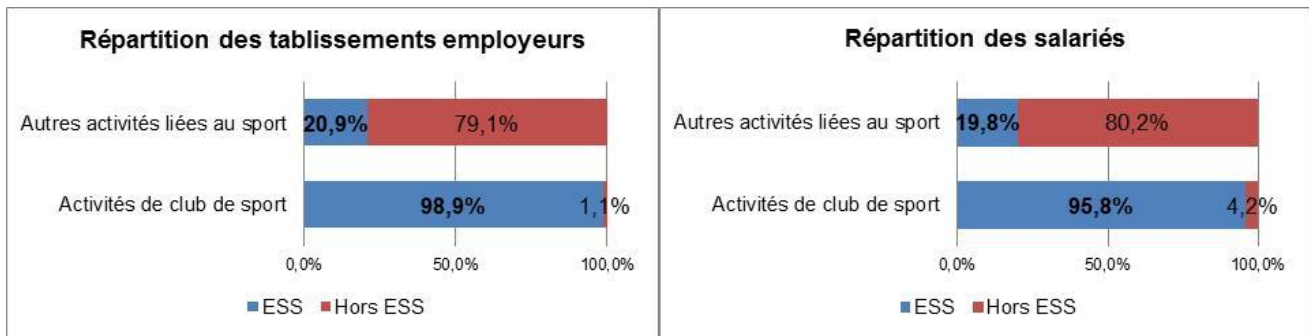


Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011

Champ : Economie sociale et solidaire

3.2. La contribution de l'économie sociale et solidaire au champ culturel francilien

3.2.1. Approche régionale

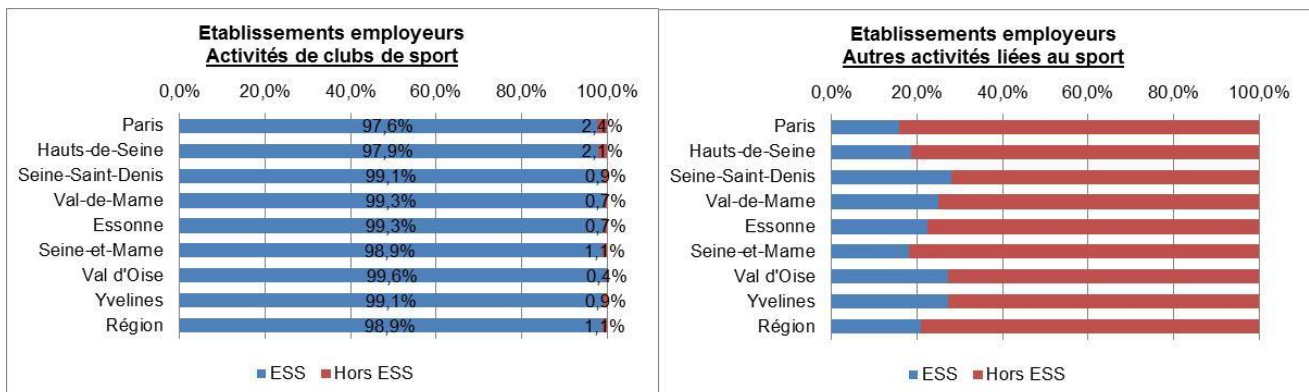


Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee – CLAP 2011

Les activités de club de sport sont essentiellement prises en charge par l'économie sociale et solidaire, avec près de 99 % des établissements et 96 % des emplois.

Les autres activités liées au sport ne sont que peu investis par l'économie sociale et solidaire mais cette dernière représente tout de même environ 20 % des établissements et des emplois.

3.2.2. Approche départementale

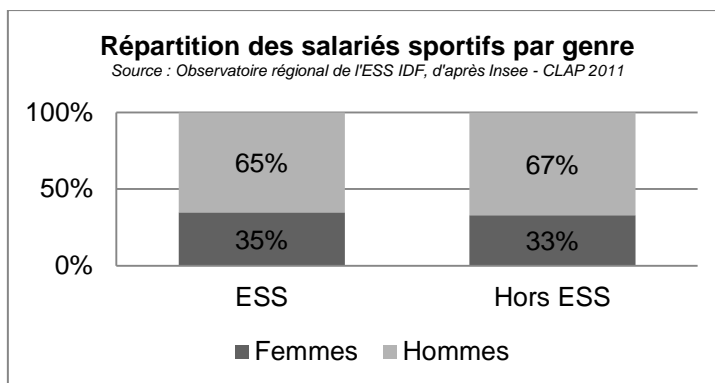


Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee – CLAP 2011

Concernant les activités de clubs de sport, l'essentiel des activités est prise en charge par les acteurs de l'économie sociale et solidaire ; cette proportion varie de 97,6 % pour Paris, à 99,6 % pour le Val d'Oise.

4. Caractéristiques de l'emploi culturel francilien

4.1. Genre des salariés



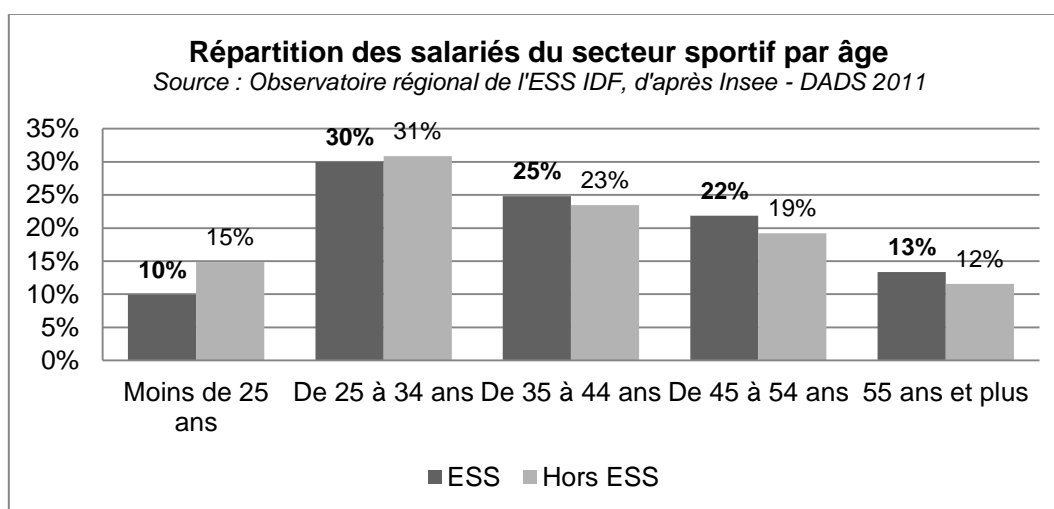
Les hommes représentent 2/3 des salariés sportifs, que ce soit dans l'économie sociale et solidaire ou en dehors.

Cette tendance contraste avec la place prépondérante des femmes dans l'ensemble de l'économie sociale et solidaire (67 % de femmes).

Cette situation s'explique par le fait que le secteur sportif est traditionnellement investi par les hommes, contrairement aux secteurs traditionnellement féminins plus largement investis par l'économie sociale et solidaire (action sociale, santé, éducation).

Méthodologie : Les données ne nous permettent pas de détailler cet indicateur en fonction des sous-secteurs du sport.

4.2. Tranche d'âge des salariés dans le secteur du sport



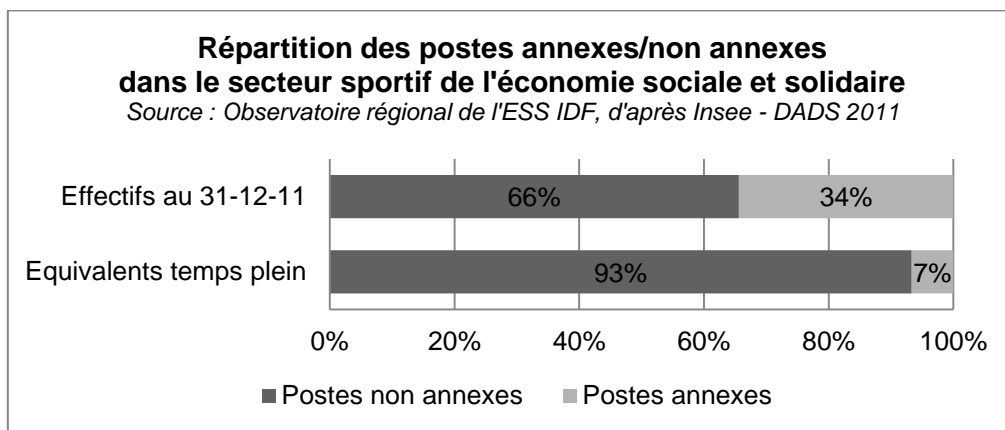
La tendance générale de salariés plus âgés dans l'économie sociale et solidaire se vérifie également dans le secteur sportif où les salariés sportifs de 45 ans et plus sont plus nombreux que dans le reste de l'économie (35 % contre 31 %). Inversement, les jeunes (moins de 35 ans) sont proportionnellement moins présents dans l'économie sociale et solidaire que dans le reste de l'économie (40 % contre 46 %).

Toutefois, le secteur sportif est globalement plus jeune que la moyenne des salariés de l'économie sociale et solidaire (+ 8 points pour les salariés de moins de 35 ans).

4.3. Postes annexes

→ Méthodologie

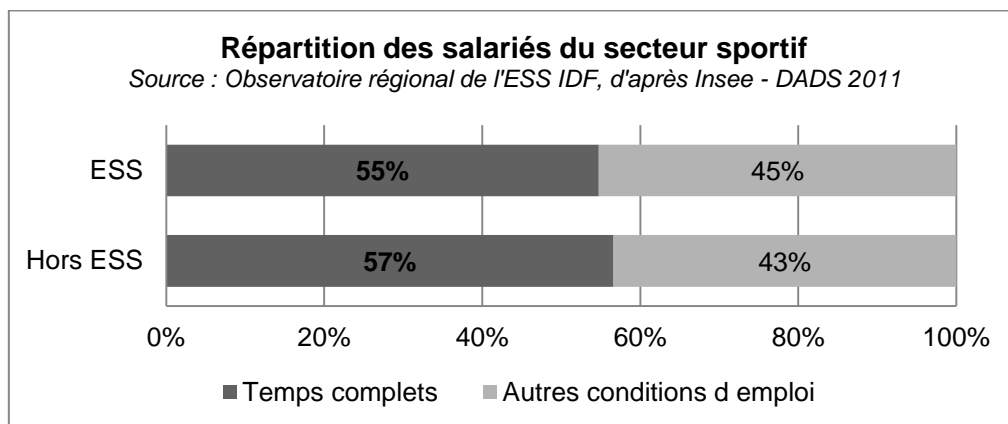
L'intégralité des données présentées dans ce document concerne uniquement les postes non annexes¹. Il est toutefois important de s'intéresser au « reste » des postes considérés comme annexes, notamment dans le secteur sportif.



L'ensemble des postes annexes et non annexes s'élève à 25 000 pour le secteur sportif dans l'économie sociale et solidaire, dont 34 % sont des postes annexes. Cette proportion chute à 7 % si l'on considère les équivalents temps plein (ETP).

4.4. Conditions d'emploi (temps complet/temps partiel)

4.4.1. Approche régionale

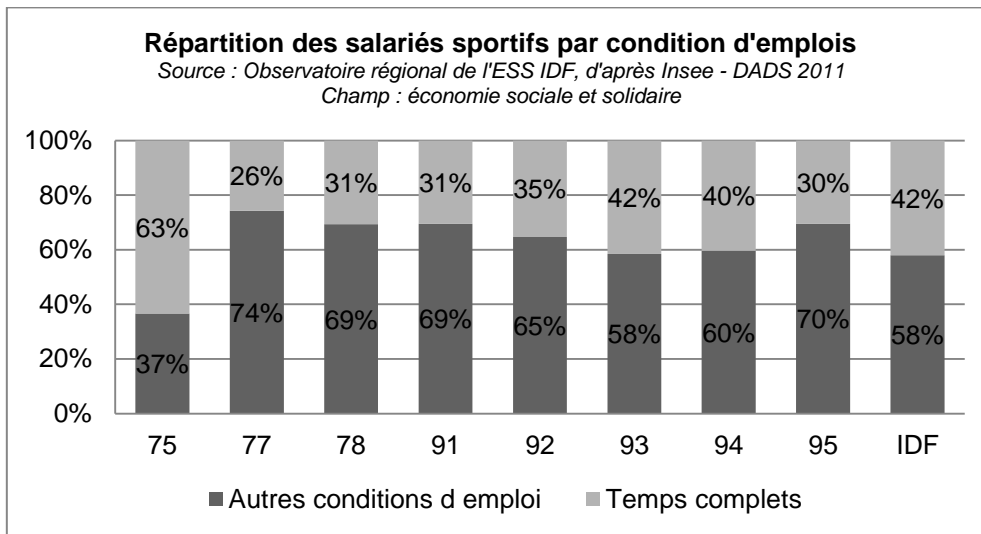


La proportion de salariés à temps complets est sensiblement équivalente que l'on se situe dans l'économie sociale et solidaire (55 %) ou en dehors de celle-ci (57 %) ; les contrats à temps partiels sont ainsi fortement utilisés.

Cette situation peut s'expliquer par la nature même des activités (fragmentation des activités selon le calendrier scolaire notamment).

¹ Un poste est considéré comme non-annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants ». Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un poste non annexe.
 Document de travail – 7 avril 2014

4.4.2. Approche départementale



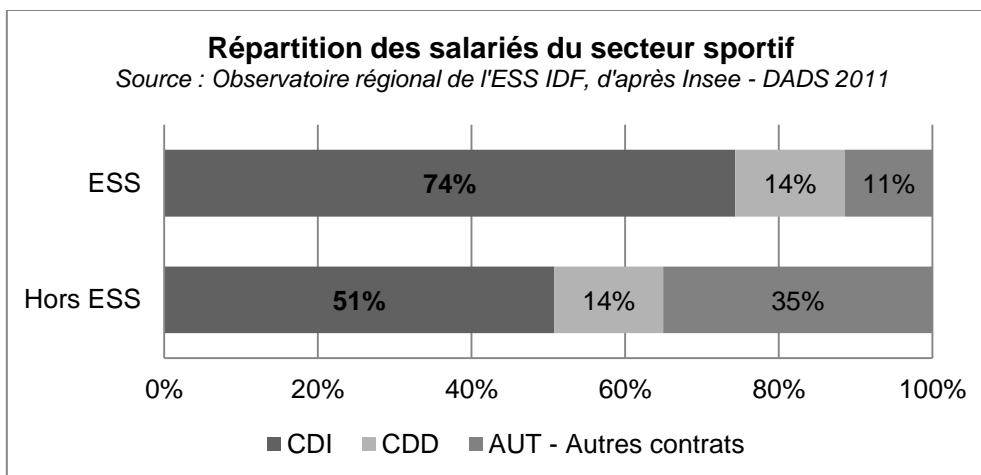
4.5. Nature de contrats

4.5.1. Approche régionale

→ Méthodologie

La catégorie « hors économie sociale et solidaire » comprend à la fois le secteur public et le reste de l'économie privée.

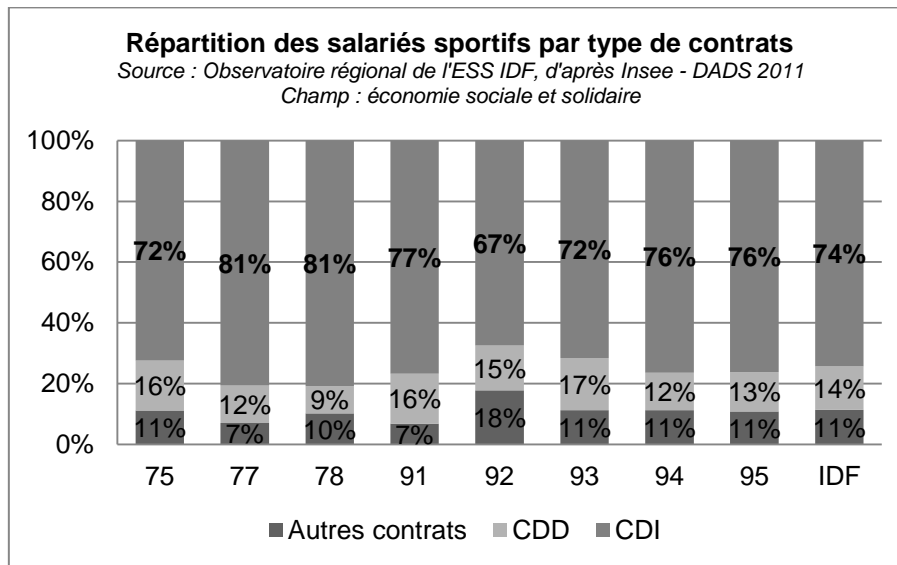
Pour cet indicateur (nature de contrats), les comparaisons entre l'économie sociale et solidaire et la catégorie « hors économie sociale et solidaire » ne sont pas possibles du fait du statut particulier des salariés de secteur public qui influe sur la part de salariés en CDI.



74 % des salariés sportifs de l'économie sociale et solidaire sont en CDI, soit 4 points de moins que pour l'ensemble des salariés de l'économie sociale et solidaire.

Parmi les salariés sportifs en CDI, seulement 41 % sont à temps complets et 59 % sont à temps partiels. Ces proportions sont identiques pour les salariés en CDD.

4.5.2. Approche départementale

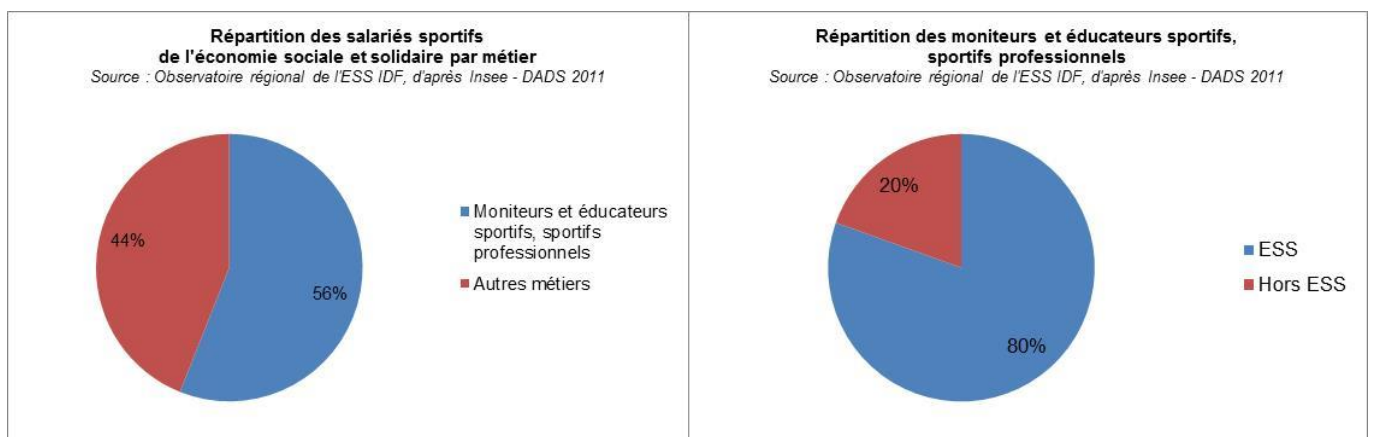


4.6. Focus Métiers

Méthodologie : L'examen de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois et des Salariés d'Entreprise (PCS-ESE) a permis d'identifier un seul métier spécifique au secteur du sport, celui de « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels ».

| | ESS | Hors ESS | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels | 10 448 | 2 537 | 12 985 |
| Autres métiers | 8 194 | 8 114 | 16 308 |
| Total | 18 642 | 10 651 | 29 293 |

L'économie sociale et solidaire regroupe plus de 10 000 salariés relevant de la catégorie « moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels ».



Cette catégorie représente 56 % des salariés sportifs de l'économie sociale et solidaire. De plus, 80 % des « moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels » travaillent dans une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Annexe 1 : Méthodologie statistique

Périmètre de l'économie sociale et solidaire

Le périmètre de l'économie sociale a été établi en partenariat avec les CRES (Chambres régionales de l'économie sociale) via la DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridique dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administrations publiques, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses.

Ces données nous permettent d'isoler ce qui relève de l'économie sociale et solidaire du reste de l'économie. Toutefois, la distinction économie privée (hors ESS) et économie publique ne peut pas être réalisée ; une approche globale du reste de l'économie (privée + public) est donc réalisée.

Sont en pris en compte dans cette étude :

- Les établissements employeurs ;
- Les effectifs salariés au 31-12-2010 – postes non annexes²

Périmètre du sport

A rédiger

Source de données

DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales) est une formalité administrative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Sont exploités les postes annexes et les postes non annexes. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

CLAP (Connaissance Local de l'Appareil Productif) est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchands et non marchands.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE).

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisation de l'URSSAF ;
- des données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en complément des données des URSSAF pour les secteurs d'activités en lien avec l'agriculture ;
- du système d'information sur les agents de l'État.

² Un poste est considéré comme non-annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants ». Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un poste non annexe.

Annexe 2 : Périmètre statistique du sport

93.11Z Gestion d'installations sportives

Cette sous-classe comprend :

- l'exploitation d'installations destinées à accueillir des manifestations sportives, couvertes ou non couvertes, avec ou sans tribunes ou enceintes réservées aux spectateurs :
 - o stade de football, hockey, cricket, rugby ;
 - o pistes de courses pour voitures, chiens, chevaux ;
 - o piscines ;
 - o stades d'athlétisme ;
 - o terrains et stades pour les sports d'hiver ;
 - o stade de hockey sur glace :
 - o salles de boxe ;
 - o Terrains de golf ;
 - o Bowlings.
- L'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations.
- La gestion et la mise à disposition de personnel pour exploiter ces installations.

93.12Z Activités de clubs de sport

Cette sous-classe comprend les activités des clubs de sports – professionnels, semi-professionnels ou amateurs – qui donnent à leurs membres la possibilité de pratiquer des activités sportives.

- L'exploitation de clubs de sports : clubs de football, bowling, natation, golf, boxe, sports d'hiver, échecs, athlétisme, tir, etc.

93.13Z Activités de centres de culture physique

Cette sous-classe comprend les clubs et centres de culture physique et de musculation.

93.19Z Autres activités liées au sport

Cette sous-classe comprend :

- Les activités des producteurs ou promoteurs d'événements sportifs, disposant ou non de leurs propres installations ;
- Les activités des sportifs professionnels, des arbitres, des juges, des chronométreurs, etc.
- Les activités des ligues sportives et organismes de réglementation ;
- Les activités liées à la promotion de manifestations sportives ;
- Les activités des écuries de chevaux de course, des chenils de lévriers de course et des écuries de voitures de course ;
- L'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive ;
- Les activités des guides de montagne ;
- Les activités de soutien à la pêche et à la chasse sportives ou récréatives.

85.51Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Cette sous-catégorie comprend les services d'enseignement de disciplines sportives destinés à des groupes ou des individus et fournis dans des camps et des écoles ou par des instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels : services de formation sportive (base-ball, basket-ball, cricket etc.), services des camps offrant une formation sportive, services de formation de « cheerleaders », cours de gymnastique, d'équitation, de natation, d'arts martiaux, de jeux de cartes, de yoga etc.

Elle ne comprend pas la formation sportive donnée dans les écoles et universités.

Annexe 3 : Périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire

| CJ | libellé catégorie juridique | Famille |
|------|--|--------------|
| 5191 | société de caution mutuelle | Coopératives |
| 5192 | société coopérative de banque populaire | Coopératives |
| 5193 | caisse de crédit maritime mutuel | Coopératives |
| 5194 | caisse (fédérale) de crédit mutuel | Coopératives |
| 5195 | association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle) | Coopératives |
| 5196 | caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative | Coopératives |
| 5203 | Société en nom collectif coopérative | Coopératives |
| 5307 | Société en commandite simple coopérative | Coopératives |
| 5309 | Société en commandite par actions coopérative | Coopératives |
| 5432 | SARL d'intérêt collectif agricole (SICA) | Coopératives |
| 5443 | SARL coopérative de construction | Coopératives |
| 5451 | SARL coopérative de consommation | Coopératives |
| 5453 | SARL coopérative artisanale | Coopératives |
| 5454 | SARL coopérative d'intérêt maritime | Coopératives |
| 5455 | SARL coopérative de transport | Coopératives |
| 5458 | SARL coopérative de production(SCOP) | Coopératives |
| 5459 | SARL union de sociétés coopératives | Coopératives |
| 5460 | autre SARL coopérative | Coopératives |
| 5505 | SA à participation ouvrière à conseil d'administration | Coopératives |
| 5532 | SA mixte d'intérêt collectif agricole (SICA) à CA | Coopératives |
| 5543 | SA coopérative de construction à conseil d'administration | Coopératives |
| 5547 | SA coopérative de production de HLM à CA | Coopératives |
| 5551 | SA coopérative de consommation à conseil d'administration | Coopératives |
| 5552 | SA coopérative de commerçants détaillants à CA | Coopératives |
| 5553 | SA coopérative artisanale à conseil d'administration | Coopératives |
| 5554 | SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration | Coopératives |
| 5555 | SA coopérative de transports à conseil d'administration | Coopératives |
| 5558 | SA coopérative de production (SCOP) à CA | Coopératives |
| 5559 | SA union de sociétés coopératives à CA | Coopératives |
| 5560 | autre SA coopérative à conseil d'administration | Coopératives |
| 5605 | SA à participation ouvrière à directoire | Coopératives |
| 5632 | SA d'intérêt collectif agricole (SICA) | Coopératives |
| 5643 | SA coopérative de construction à directoire | Coopératives |
| 5647 | SA de production de HLM anonyme à directoire | Coopératives |
| 5651 | SA coopérative de consommation à directoire | Coopératives |
| 5652 | SA coopérative de commerçants détaillants à directoire | Coopératives |
| 5653 | SA coopérative artisanale à directoire | Coopératives |
| 5654 | SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire | Coopératives |
| 5655 | SA coopérative de transport à directoire | Coopératives |
| 5658 | SA coopérative de production(SCOP) à directoire | Coopératives |
| 5659 | SA union de sociétés coopératives à directoire | Coopératives |
| 5660 | autre SA coopérative à directoire | Coopératives |
| 6100 | Caisse d'Épargne et de Prévoyance | Coopératives |
| 6316 | coopérative d'utilisation du matér. agric. en commun (CUMA) | Coopératives |

| | | |
|------|--|--------------|
| 6317 | société coopérative agricole | Coopératives |
| 6318 | union de sociétés de coopérative agricole | Coopératives |
| 6411 | société d'assurance mutuelle | Mutuelles |
| 6532 | société civile d'intérêt collectif agricole (SICA) | Coopératives |
| 6543 | société civile coopérative de construction | Coopératives |
| 6551 | société civile coopérative de consommation | Coopératives |
| 6554 | société civile coopérative (d'intérêt) maritime | Coopératives |
| 6558 | société civile coopérative entre médecins | Coopératives |
| 6560 | autre société civile coopérative | Coopératives |
| 6595 | caisse (locale) de crédit mutuel | Coopératives |
| 6596 | caisse de crédit agricole mutuel | Coopératives |
| 8140 | mutualité sociale agricole | Mutuelles |
| 8210 | mutuelle | Mutuelles |
| 8250 | assurance mutuelle agricole | Mutuelles |
| 8290 | autre organisme mutualiste | Mutuelles |
| 9210 | association non déclarée | Associations |
| 9220 | association déclarée | Associations |
| 9221 | association d'insertion par l'économique | Associations |
| 9222 | association intermédiaire | Associations |
| 9223 | groupement d'employeurs | Associations |
| 9230 | association reconnue d'utilité publique | Associations |
| 9260 | association de droit local | Associations |
| 9300 | fondations | Fondations |